



RÈGLEMENT CONCOURS de PEINTURE



« la vue : jardin & château »

(document à disposition de tous les participants et des membres du jury)

Préambule : l'association des Amis du Château de Montrond organise le SAMEDI 6 juin 2026, une journée « LA VUE : JARDIN & CHÂTEAU »

OBJET DU CONCOURS :

Le concours a pour objet de réaliser dans la journée, une peinture sur un sujet libre ayant un rapport direct avec le jardin de Marguerite et/ou le Château de la commune où se déroule la manifestation. La peinture présentée doit être originale et exécutée sur place.

Les organisateurs ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables des éventuels litiges survenus à cette occasion.

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Article 1 - Modalités de participation

Cette journée est ouverte à tous les artistes amateurs, ADULTES, JEUNES et ENFANTS de plus de 10 ans.

Une participation de 5,00 € vous sera demandée pour participer aux frais d'organisation, d'assurance, de location de matériel... (joint au bulletin d'inscription).

Les artistes s'inscriront dans l'une des catégories suivantes :

- débutant,
- intermédiaire,
- confirmé.

La catégorie pourra être changée par le jury en fonction de l'œuvre présentée.

Les artistes s'inscrivant au concours acceptent le présent règlement.

Article 2 - Déroulé de la journée :

Les inscriptions sont enregistrées le jour du concours, de 9 h à 12 h sur le lieu d'accueil désigné par l'association, en l'occurrence le « Jardin de Marguerite » (jardin médiéval en contrebas du Château).

Sous peine de nullité, l'œuvre doit être impérativement remise pour 17 heures précises au même endroit.

Chaque participant doit remplir et signer un bulletin d'inscription.

Les peintres paient leur inscription (carte bancaire non possible) et choisissent le lieu de leur emplacement. Il est cependant recommandé d'anticiper son inscription sur la boîte mail :

contact@amischateaumontrond.fr.

Les informations demandées lors de cette inscription ne servent qu'à l'association pour le suivi des lauréats.

L'association s'engage à ne pas diffuser les informations nominatives à des tiers, les seules informations seront les noms et prénoms des lauréats sur le site internet de l'association, ainsi que l'intitulé de l'œuvre primée (sauf avis contraire).

Si la presse est présente, les artistes seuls donneront leur autorisation à publication de ses informations..

Vous aurez la possibilité, pour ceux qui le désirent, de prendre le déjeuner « tiré du sac » en commun, des tables et bancs seront mis à disposition dans (ou à proximité) le jardin médiéval. Buvette et restauration légère seront accessibles sur place.



Article 3 - Réalisation de l'œuvre :

A leur arrivée, les artistes devront présenter un support vierge qui sera daté et authentifié au dos par l'organisateur, un numéro leur sera attribué pour anonymiser l'œuvre.

Toutes les techniques à plat sont autorisées : aquarelle, huile, acrylique, pastel, toutes techniques sont confondues et concourent pour un seul prix par catégorie. Chaque artiste utilise la technique de son choix.

Le format du support autorisé est d'un minimum A4 ou 32 cm et maxi 60 cm.

Les fournitures, supports et matériels sont à la charge de l'artiste. (prévoir éventuellement parasol, siège..).

Les œuvres devront être exécutées dans le jardin de Marguerite, et ses alentours (entre les rues du colonel Besson et la promenade Marguerite d'Albon (hors stationnement), un lieu ouvert au public.

Il est possible de travailler d'après une photo du lieu.

L'artiste admettra que le public puisse assister à son travail.

La présentation des œuvres au public et jurys se fera à partir de 17 h 30 au Jardin de Marguerite.

Les œuvres seront exposées sans encadrement, si sous verre, ni signées.



Article 4 - Jury et prix :

Le jury est composé des personnes non professionnelles et d'un artiste semi-professionnel voir professionnel.

Les prix attribués par le jury après délibération et selon leur sensibilité, le seront pour chaque catégorie.

Le public sera invité à voter pour leur oeuvre préférée pour l'une des catégorie (si le nombre de votants est insuffisant, le jury attribuera le prix).

Un prix est attribué pour chaque catégorie :

- prix des Amis du Château pour « débutants » et « intermédiaires »
- prix du public (il ne peut pas avoir ou recevoir d'autre prix) pour les « confirmés ».

L'artiste amateur qui participe au concours ne pourra être primé s'il fait partie du jury.

De plus, dans un souci déontologique, il ne pourra pas être attribué de jugement à toute personne proche (enfant, parent, époux, élève...) ; dans ce cas, une autre personne désignée par le Président du jury, prendra sa place pour le jugement de l'œuvre concernée.

Les candidats reconnaissent que les décisions du jury sont souveraines et ne peuvent faire l'objet d'un recours quelconque.



Récompenses :

A l'issue de la délibération des jurys, le jour même du concours, la cérémonie de proclamation des résultats se déroule en présence du public, à la suite de l'exposition des œuvres réalisées dans la journée.



Renonciation à recours:

Tout participant au concours déclare de soumettre au présent règlement par le seul fait de son inscription (voir fiche d'inscription) et s'interdit expressément tout recours envers l'association les Amis du Château de Montrond à quelque titre que ce soit.

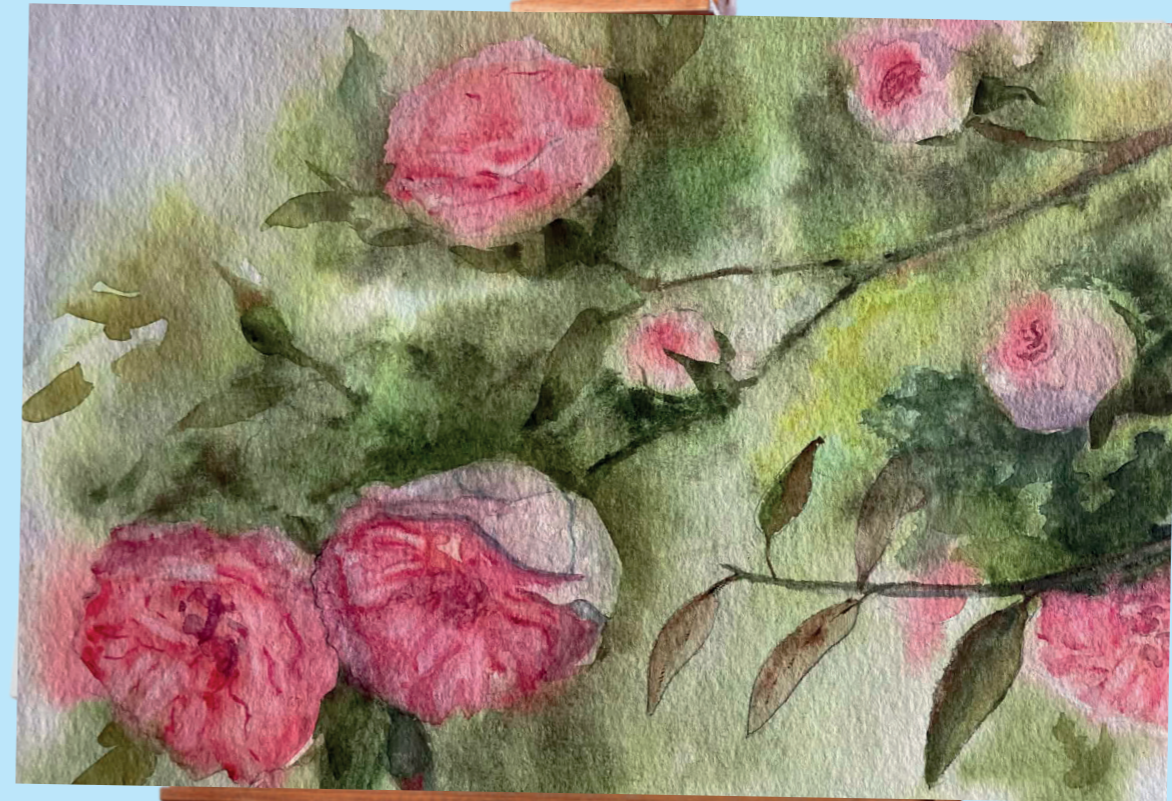


Concours de peintres amateurs

adultes - jeunes - enfants + 10 ans

Thème de la Journée

«La Vue : jardin & château»



Contact :

tel : 07 75 81 61 77

contact@amischateaumontrond.fr

Les Amis du Château de Montrond les Bains

Promenade Marguerite d'Albon - 42210 - Montrond les Bains

Mail : contact@amischateaumontrond.fr

site internet : amischateaumontrond.fr



Samedi 6 juin 2026
de 9h à 18h

Rendez-vous au Jardin de Marguerite
rue colonel Besson à Montrond les Bains

